



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE TRAVAIL PÉNITENTIAIRE : UN OUTIL DE RÉINSERTION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



## Le travail en détention aujourd'hui

Les personnes détenues ont la possibilité de travailler en prison, cela les engage dans une démarche professionnelle et sociale, contribuant à leur réinsertion. Le travail en détention est également un moyen d'améliorer le quotidien en prison grâce à la perception d'un salaire et permet de constituer un pécule pour préparer sa sortie.

L'activité rémunérée des détenus permet par ailleurs d'indemniser les victimes, une part de la rémunération étant affectée à l'indemnisation.

La Loi pour la confiance dans l'institution judiciaire votée le 18 novembre 2021 prévoit de réformer le statut des détenus travailleurs pour le rapprocher de celui de l'employé en milieu libre et renforcer les droits liés au travail, ce qui permettra par exemple aux personnes détenues qui travaillent d'ouvrir des droits effectifs à la retraite et au chômage après leur détention.

L'État accroît actuellement l'offre d'emploi existante et diversifie les activités, notamment dans les secteurs du numérique ou de l'économie sociale et solidaire, pour favoriser l'insertion des personnes détenues dans des secteurs porteurs à leur sortie de prison.

Des formations qualifiantes et accompagnements socioprofessionnels sont par ailleurs proposés aux personnes incarcérées tout au long de leurs parcours en détention, en lien avec l'Éducation nationale, Pôle Emploi et les conseils régionaux, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

### Le travail pénitentiaire existe sous différentes formes :

- **Les ateliers en régie**, gérés par le service de l'emploi pénitentiaire (SEP) de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP). Le SEP organise la production de biens et de services par des personnes détenues et en assure la commercialisation.
- **La concession** : les personnes détenues travaillent pour le compte d'entreprises extérieures qui installent un atelier en prison. Il peut s'agir d'entreprises privées, de structures d'insertion par l'activité économique ou encore d'entreprises adaptées.
- **Le service général** : les personnes détenues participent à l'entretien et au fonctionnement de la prison : restauration, blanchisserie...



### L'intérêt pour une entreprise d'implanter sa production en détention

Proposer du travail aux personnes détenues contribue à les accompagner vers le retour à l'emploi et la réinsertion professionnelle durable et participe à la lutte contre la récidive ; tout en favorisant une production de proximité « Made in France » qui limite l'impact environnemental.

Produire en détention est un gage de qualité, à coûts maîtrisés, avec un service flexible et réactif ainsi que des démarches administratives simplifiées.

*« Notre atelier forme les personnes détenues aux métiers de la confection. Ils bénéficient d'un accompagnement individualisé permettant d'acquérir le savoir-faire nécessaire pour la confection de pantalons, de vestes, de blousons. Respect des plannings, confection, réponses aux demandes... La valeur travail et le bien-vivre ensemble sont les piliers de notre atelier. »*

Jean-Réné Ferrec,  
Chef de l'atelier du service de l'emploi pénitentiaire  
à Val-de-Reuil (76)

## Le label PePs : produit en prison.s

Créé en septembre 2020 par l'ATIGIP, l'Agence du TIG et de l'insertion professionnelle, le label PePs a pour but de faire connaître et valoriser les produits et services réalisés en prison dans des conditions éthiques et responsables.

Ce label démontre l'engagement sociétal des entreprises labellisées, qui s'engagent à proposer une activité permettant l'acquisition de compétences valorisables sur le marché du travail, des conditions de travail dignes et responsables, et à soutenir la réinsertion professionnelle des personnes qu'elles emploient.

*« Depuis mars 2018, notre atelier à la Maison Centrale de Poissy permet à deux détenus de travailler en étant progressivement formés, avec une perspective très motivante pour eux : celle d'être embauchés par notre usine de Poissy à leur remise en liberté ! Cette démarche s'inscrit dans une dynamique d'entreprise autour de notre politique RSE, engagée dans le reclassement par le travail. »*

Didier Jodocius,  
entreprise Wattelez,  
labellisée PePs.



### **IPRO360° :** **une cartographie des lieux** **du travail pénitentiaire**

En aout 2021, l'ATIGIP a mis en ligne la plateforme IPRO360° afin d'aider les entreprises dans leurs recherches et d'attirer de nouveaux partenaires économiques pour développer et diversifier le travail en détention.

En quelques clics, les entreprises intéressées peuvent accéder à toutes les informations utiles sur les activités implantées, les capacités de production et les caractéristiques des ateliers de travail pénitentiaire qui correspondent à leurs besoins.

Rendez-vous sur : [www.ipro360.justice.fr](http://www.ipro360.justice.fr)

## Le travail en détention en chiffres

**20 000**

Personnes détenues travaillent en prison, soit 31% des personnes détenues.



**9 000**

Détenus travaillent au sein des ateliers des établissements pénitentiaires, pour le compte d'entreprises, de structures d'insertion par l'activité économique ou pour le SEP.

**85**

Entreprises se sont implantées en détention entre 2019 et 2021.



**51**

51 ateliers, dans 29 établissements, sont gérés par le Service de l'Emploi Pénitentiaire.

Le SEP ouvre régulièrement de nouveaux ateliers et étend les ateliers existants.

**400**

Près de 400 entreprises privées sont implantées en détention, concessionnaires ou titulaires de marchés de gestion déléguée.



**600**

Au total, 600 ateliers répartis sur 610000 m<sup>2</sup> d'espaces de production proposent un large spectre d'activités, aussi bien dans le secteur industriel (métallurgie, menuiserie, confection textile, assemblage, recyclage, conditionnement...) que dans le secteur des services (programmation web, numérisation, centres d'appel...).

### À propos de l'ATIGIP

L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice est un service à compétence nationale du ministère de la Justice. Elle développe, en lien avec l'administration pénitentiaire, le travail d'intérêt général, alternative à la prison, et l'activité professionnelle des personnes suivies par la justice en élaborant des dispositifs d'orientation, de formation, de travail en détention et d'accompagnement vers l'emploi.

[Justice.gouv.fr](http://Justice.gouv.fr) | [travail-prison.fr](http://travail-prison.fr)



**ATIGIP**

◀ AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL  
ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ▶